



0 0 5 / 2 0 2 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ DU MAIRE

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

**ARRETE DE CIRCULATION POUR Enfouissement Ligne HTA et BT
(Localisation : Rue du Maréchal De Lattre de Tassigny 59 990 ESTREUX)**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

ARRETONS

A compter du 06 / 03 / 2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner et dépasser au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

La vitesse sera limitée à 30 Km / heure

Restriction sur section courante

Empiètement sur chaussée

Article 2 : La pose, le maintien ou retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectuée par l'entreprise TROMONT 108 route de Neuf-Mesnil 59 750 FEIGNIES

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- Monsieur Bastien CAPELLE de la société TROMONT à Feignies
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Fait à ESTREUX, le 14 février 2023

Le Maire

Le MAIRE
Maurice HENNEBERT

A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, is placed over a circular blue official stamp. The stamp features a central emblem and text around its perimeter, though the details are somewhat faded.